

# Rapport annuel 2022

Profelia - Fondation de prévoyance

## Sommaire

<b>2</b>	<b>Bilan</b>
<b>3</b>	<b>Compte d'exploitation</b>
<b>5</b>	<b>Bases et organisation</b>
<b>8</b>	<b>Membres actifs et rentiers</b>
<b>8</b>	<b>Nature de l'application du but</b>
<b>9</b>	<b>Principes d'évaluation et de présentation des comptes</b>
<b>10</b>	<b>Couverture des risques</b>
<b>19</b>	<b>Explications relatives aux placements et au résultat net des placements</b>
<b>29</b>	<b>Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation</b>
<b>31</b>	<b>Demande de l'autorité de surveillance</b>
<b>31</b>	<b>Autres informations relatives à la situation financière</b>
<b>32</b>	<b>Evénements postérieurs à la date du bilan</b>

Les chiffres figurant dans le compte de résultat, le bilan et les tableaux sont arrondis. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composantes.

## Bilan

	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
<b>Actif</b>			
<b>Placements</b>	6.4	<b>801 773 606</b>	<b>816 651 905</b>
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		43 516 815	29 513 898
Obligations libellées en CHF		83 326 420	73 818 134
Obligations libellées en monnaies étrangères		113 365 182	125 046 710
Actions de sociétés suisses		106 307 667	125 299 671
Actions de sociétés étrangères		144 149 518	166 702 136
Titres de gages immobiliers		37 775 011	37 416 108
Immobilier suisse direct et indirect		173 648 707	152 740 947
Placements privés		37 462 551	39 425 907
Obligations convertibles		27 139 134	34 533 374
Autres placements		29 731 034	28 957 898
Couverture de change		5 351 566	3 197 121
<b>Comptes de régularisation actif</b>		<b>3 171</b>	<b>189</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>801 776 777</b>	<b>816 652 094</b>
<b>Passif</b>			
<b>Dettes</b>		<b>15 045 037</b>	<b>8 832 942</b>
Prestations de libre passage et rentes		12 050 935	8 456 978
Autres dettes		2 994 102	375 964
<b>Comptes de régularisation passif</b>	7.1.1	<b>2 859 762</b>	<b>654 813</b>
<b>Réserve de cotisations de l'employeur</b>		<b>4 494 891</b>	<b>3 483 215</b>
Réserve de cotisations sans renonciation à l'utilisation	6.10	2 694 891	1 683 215
Réserve de cotisations avec renonciation à l'utilisation	5.11	1 800 000	1 800 000
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>780 491 996</b>	<b>719 169 730</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	477 970 121	416 193 096
Capital de prévoyance rentiers	5.4	282 783 517	286 091 796
Provisions techniques	5.5	18 013 850	14 675 254
Fonds de sécurité	5.6	1 482 750	2 000 000
Fortune libre entreprises affiliées	5.7	241 759	209 584
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.3	<b>6 948 275</b>	<b>82 189 610</b>
Situation au 1er janvier		82 189 610	43 240 152
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		-75 241 334	38 949 458
<b>Capital de fondation, fonds libres (+) / découvert (-)</b>	5.13	<b>-8 063 185</b>	<b>2 321 784</b>
Situation au 1er janvier fonds libres (+) / découvert (-)		2 321 784	-1 527 861
Excédent de produits (+) / de charges (-)		-10 384 968	3 849 645
<b>Total du passif</b>		<b>801 776 777</b>	<b>816 652 094</b>
<b>Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1</b>		<b>100.09%</b>	<b>112.00%</b>

Adoptés par le Conseil de fondation  
dans sa séance du 5 avril 2023

Certifiés conformes aux écritures le  
5 avril 2023

Au nom du Conseil de fondation

Pour Profelia,  
Retraites Populaires

Bertrand Savoy

Paul Salmi

Philippe Doffey

Eric Birchmeier

Président

Vice-président

Directeur général

Directeur

## Compte d'exploitation

	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
<b>+ Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>50 049 210</b>	<b>43 089 526</b>
Cotisations des salariés		18 665 549	16 864 736
Cotisations de l'employeur		25 090 175	22 906 401
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations		-16 433	-96 133
Primes uniques et rachats	7.2.1	4 929 684	2 931 683
Cotisations d'assainissement des salariés		9 092	1 606
Cotisations d'assainissement de l'employeur		16 687	3 220
Apports fortune libre d'entreprises affiliées		274 568	13 605
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur		1 028 109	353 780
Subsides du fonds de garantie		51 780	110 628
<b>+ Prestations d'entrée</b>		<b>72 265 187</b>	<b>34 540 068</b>
Apports de libre passage		71 421 605	34 235 458
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		843 581	304 610
<b>= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>122 314 397</b>	<b>77 629 594</b>
<b>- Prestations réglementaires</b>		<b>-28 860 350</b>	<b>-27 980 918</b>
Rentes de vieillesse		-16 541 085	-15 989 318
Rentes de survivants		-4 454 277	-4 569 016
Rentes d'invalidité		-1 687 017	-1 677 231
Prestations en capital à la retraite		-5 165 951	-5 434 102
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-1 012 020	-311 251
<b>- Prestations extra-réglementaires</b>		<b>-63 462</b>	<b>-535 572</b>
<b>- Prestations de sortie</b>		<b>-37 288 560</b>	<b>-31 566 564</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-34 858 663	-27 946 323
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	9.3	-158 175	-158 684
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-2 271 723	-3 461 557
<b>= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-66 212 373</b>	<b>-60 083 054</b>
<b>+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		<b>-62 333 941</b>	<b>-35 359 869</b>
Capital de prévoyance assurés actifs		-57 362 500	-17 640 659
Rémunération du capital épargne		-4 414 525	-10 086 011
Capital de prévoyance rentiers		3 308 279	-17 404 920
Provisions techniques	5.5	-3 338 596	9 603 637
Fonds de sécurité	5.6	517 250	0
Fortune libre d'entreprises affiliées	5.7	-32 175	425 730
Réserve de cotisations sans renonciation	6.10	-1 011 675	-257 646
<b>+ Produits de prestations d'assurance</b>		<b>10 627 130</b>	<b>4 115 874</b>
Prestations d'assurance		10 627 130	4 115 874
<b>- Charges d'assurance</b>		<b>-3 544 727</b>	<b>-4 955 414</b>
Primes d'assurance	7.2.2	-3 273 945	-4 715 835
Cotisations au fonds de garantie		-270 782	-239 579
<b>= Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>850 485</b>	<b>-18 652 869</b>

## Compte d'exploitation (suite)

	Annexe	2022	2021
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>850 485</b>	<b>-18 652 869</b>
<b>+ Résultat net des placements</b>	6.8	<b>-84 474 285</b>	<b>63 254 997</b>
Produits		13 631 967	11 733 480
Charges		-111 279	-82 593
Gains et pertes		-909 754	2 551 205
Plus- ou moins-values non réalisées		-92 129 497	57 322 907
Variation du correctif d'actif		1 834 000	-2 231 000
Frais d'entretien et autres charges		-852 514	-745 661
Frais d'administration et de gestion	6.9	-855 744	-1 084 905
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	6.9	-5 081 463	-4 208 436
<b>+ Autres produits</b>		<b>11 205</b>	<b>16 140</b>
Produits divers		11 205	16 140
<b>- Autres frais</b>		<b>-1 176</b>	<b>-181</b>
<b>- Frais d'administration</b>	7.2.3	<b>-2 012 532</b>	<b>-1 818 985</b>
Administration générale		-1 703 944	-1 600 331
Courtage		-222 547	-104 336
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-72 217	-100 553
Autorités de surveillance		-13 825	-13 765
<b>= Excédent de produits (+) / charges (-) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>-85 626 303</b>	<b>42 799 102</b>
<b>+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>75 241 334</b>	<b>-38 949 458</b>
<b>= Excédent de produits (+) / charges (-)</b>	5.13	<b>-10 384 968</b>	<b>3 849 645</b>

## Annexe aux comptes

### 1 Bases et organisation

#### 1.1 Forme juridique et but

Fondée en 2008, Profelia Fondation de prévoyance (ci-après : la Fondation ou la Caisse) a été constituée sous la forme d'une fondation de droit privé au sens des articles 80ss du Code civil suisse (CC), 331 du Code des obligations (CO) ainsi que 48, alinéa 2 et 49, alinéa 2 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Elle a pour but d'instituer, dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, une prévoyance contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès en faveur des salariés des employeurs affiliés ainsi que de leurs proches et survivants.

La Fondation peut étendre la prévoyance au-delà des prestations légales minimales prévues par la LPP. Elle peut également pratiquer la prévoyance facultative ainsi que la prévoyance extra-obligatoire qui ne comprend pas les prestations minimales prévues par la LPP.

La Fondation est organisée sous la forme d'une fondation collective.

Elle comprend deux types de caisses de prévoyance distincts :

- des caisses destinées à des employeurs issus du même domaine d'activité et affiliés de manière commune (ci-après : caisses communes)
- des caisses destinées à des employeurs affiliés de manière autonome. Dans ce cas, chaque caisse est propre à un employeur (ci-après : caisses autonomes).

#### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est enregistrée dans le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro 300370 au sens de l'article 48 LPP. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

#### 1.3 Indication des actes et des règlements

Statuts de la Fondation du 14 septembre 2017

Règlement d'organisation du 17 mai 2018

Règlement de prévoyance professionnelle du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Règlement sur l'encouragement à la propriété au logement du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Règlement pour la liquidation partielle de la Fondation du 1<sup>er</sup> janvier 2009 (version du 20 septembre 2012, validé par l'Autorité de surveillance)

Règlement pour la liquidation partielle des caisses du 1<sup>er</sup> janvier 2021, approuvé le 4 décembre 2020 par le Conseil de Fondation (entrera en vigueur dès l'approbation de l'Autorité de surveillance)

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 31 décembre 2021

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 31 décembre 2022

Règlement de placements, approuvé le 29 novembre 2018, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et ses annexes actualisées

Contrat de prestations du 14 septembre 2017 et ses annexes

Directive d'application du système de contrôle interne du 2 décembre 2022, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## 1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

### Conseil de fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de Profelia.

Composition du Conseil au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Président	Bertrand Savoy*, Tatroz
Vice-président	Paul Salmi**, Grancy
Membres	Vincent Brodard*, Berne (jusqu'au 31 décembre 2022)
	Alexandre Mayor*, Lausanne
	Jean-Martial Mercanton*, Lausanne (dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2023)
	Roland Midroit*, Gaillard, France (dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2023)
	Claire-Lise Bullo**, La Tour-de-Peilz
	Viviana Bianca Marchetto**, Lausanne (jusqu'au 31 décembre 2022)
	Georges Oberson**, Riaz
	Grégoire Praz**, Basse-Nendaz

Secrétaire (hors Conseil)      Christophe Cavin, Lausanne

\*      représentant des assurés

\*\*     représentant des employeurs

Adresse de Profelia :

Profelia Fondation de prévoyance	Téléphone :	021 348 21 11
Caroline 9	E-mail	<a href="mailto:info@profelia.ch">info@profelia.ch</a>
Case postale 288	Site Internet :	<a href="http://www.profelia.ch">www.profelia.ch</a>
1001 Lausanne		

### Gérante

La gérance de la Fondation est confiée à Retraites Populaires, Lausanne.

A cet effet, cet établissement a qualité pour régler les affaires courantes et exécuter les décisions du Conseil de fondation.

Retraites Populaires, en tant que gérante, assiste aux séances du Conseil de fondation avec voix consultative.

### Droit à la signature

Profelia s'engage vis-à-vis de tiers par la signature collective de deux membres du Conseil de fondation. La gérante représente la Fondation dans les limites de ses compétences.

## **Comités des caisses de prévoyance**

La gestion paritaire définie à l'art. 51 LPP est assumée au niveau de chaque caisse commune ou autonome; un comité de prévoyance est constitué, dans lequel salariés et employeurs désignent le même nombre de représentants sur la base du règlement d'organisation.

### **1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance**

#### **Expert agréé**

GiTeC Prévoyance SA, Lausanne, cocontractant, sous la responsabilité de M. Giovanni Zucchinetti, expert exécutant.

#### **Organe de révision**

PricewaterhouseCoopers SA, Pully

#### **Conseillers**

Retraites Populaires, Lausanne, habilitée à pratiquer la gestion d'une institution de prévoyance en vertu de l'art. 48f, al. 4, let. c OPP2, et ses mandataires.

#### **Autorité de surveillance**

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale.

### **1.6 Employeurs affiliés**

Au 31 décembre 2022, 14 employeurs sont gérés en caisses autonomes (14 en 2021).

Au 31 décembre 2022, 2 employeurs sont gérés en caisse autonome en cours de transfert (2 en 2021).

Au 31 décembre 2022, 209 employeurs sont affiliés aux deux caisses communes de Profelia (174 en 2021).



## 2 Membres actifs et rentiers

Les assurés actifs bénéficiant d'une rente d'invalidité partielle sont considérés comme rentiers.

### Effectif des assurés actifs

	2022			2021		
	Caisses communes	Caisses autonomes	Total	Caisse commune	Caisses autonomes	Total
<b>Effectif au 1er janvier</b>	<b>1 668</b>	<b>2 733</b>	<b>4 401</b>	<b>1 459</b>	<b>2 627</b>	<b>4 086</b>
Augmentation	1 483	713	2 196	756	664	1 420
Diminution	863	624	1 487	547	558	1 105
<b>Effectif au 31 décembre</b>	<b>2 288</b>	<b>2 822</b>	<b>5 110</b>	<b>1 668</b>	<b>2 733</b>	<b>4 401</b>

### Effectif des rentiers

	2022			2021		
	Caisses communes	Caisses autonomes	Total	Caisse commune	Caisses autonomes	Total
<b>Effectif au 1er janvier</b>	<b>132</b>	<b>985</b>	<b>1 117</b>	<b>108</b>	<b>951</b>	<b>1 059</b>
Augmentation	119	268	387	105	254	359
Diminution	89	251	340	81	220	301
<b>Effectif au 31 décembre</b>	<b>162</b>	<b>1 002</b>	<b>1 164</b>	<b>132</b>	<b>985</b>	<b>1 117</b>

## 3 Nature de l'application du but

### 3.1 Explication des plans de prévoyance

La Fondation propose des plans de prévoyance relevant de :

- la prévoyance professionnelle obligatoire minimale
- la prévoyance professionnelle obligatoire enveloppante
- la prévoyance professionnelle extra-obligatoire.

Les prestations minimales prévues par la LPP sont garanties dans le cadre des plans relevant de la prévoyance professionnelle obligatoire.

Chaque comité de caisse de prévoyance décide de la composition du/des plan(s) de prévoyance en fonction des modules proposés.

Chaque caisse autonome a son propre plan de prévoyance.

### 3.2 Financement, méthode de financement

Le plan de prévoyance définit les cotisations dues ainsi que les modalités de calcul et la répartition entre employeurs et employés.

La Fondation applique le système de la primauté des cotisations.

### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

#### Indexation des rentes

En 2022, le Conseil de fondation a renoncé à indexer les rentes.

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la Fondation sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

#### **Placements**

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

#### **Liquidités, créances diverses à court et moyen terme**

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

#### **Obligations libellées en CHF**

Hormis les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

#### **Actions de sociétés suisses et étrangères**

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition. Les produits dérivés sont évalués à la valeur du marché.

#### **Titres de gages immobiliers**

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

#### **Immobilier suisse**

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au taux de 4,55 % au 31 décembre 2022 (4,7 % au 31 décembre 2021) applicable à l'ensemble du parc immobilier. Ce taux est adapté chaque année sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier. La différence entre le prix de revient d'acquisition des immeubles en exploitation et la valeur actuelle à l'entrée en jouissance est imputée sur une durée de maximum 5 ans.

Les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition, diminué des amortissements jugés nécessaires.

#### **Couverture de change**

Les produits dérivés sont évalués à la valeur de marché.

#### **Capitaux de prévoyance et provisions techniques**

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont calculés au moyen des bases techniques et autres hypothèses mentionnées au chapitre 5 ci-après et en conformité avec le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan.

## Autres positions

Les autres positions figurent à la valeur nominale.

### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant

## 5 Couverture des risques

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Les risques d'invalidité, de décès d'assurés actifs et de décès d'assurés invalides ont fait l'objet de contrats de réassurance avec PKRück compagnie d'assurance pour la prévoyance professionnelle SA jusqu'au 31 décembre 2021.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, un contrat de réassurance a été signé avec Elips Life SA.

Les montants des réserves mathématiques des prestations à charge des réassureurs sont les suivants :

	2022	2021
Réserves mathématiques réassurées	14 607 803	18 462 113

### 5.2 Développement des capitaux de prévoyance des assurés actifs

Le capital de prévoyance des assurés actifs se monte à CHF 478 millions au 31 décembre 2022 (2021 : CHF 416,2 millions). Les avoirs de vieillesse ont été crédités d'un intérêt de 1 % (2021 : 1 %) sur les parts obligatoire et surobligatoire. Aucun intérêt complémentaire n'a été crédité en 2022 (2021 : 1 % à 3 % pour les caisses concernées).

	2022		
	Caisses communes	Caisses autonomes	Total
<b>Solde initial</b>	<b>104 752 726</b>	<b>311 440 370</b>	<b>416 193 096</b>
Bonifications de l'exercice	13 701 502	26 576 183	40 277 685
Apports de libre passage	53 902 303	17 519 302	71 421 605
Dissolutions pour le financement des rentes	-5 704 639	-15 685 066	-21 389 705
Prestations de libre passage	-13 436 051	-20 832 676	-34 268 727
Versements employeur	217 980	0	217 980
Rachats	1 185 970	1 416 475	2 602 445
Décès	-211 197	-632 414	-843 611
Remboursements versements anticipés	181 814	661 767	843 581
Reprise d'invalides	344 460	410 929	755 389
Versements anticipés logement et divorce	-523 976	-1 747 558	-2 271 534
Rémunération des capitaux de prévoyance	1 384 919	3 036 261	4 421 180
Intérêt complémentaire (exercices antérieurs)	-2 552	-4 103	-6 655
Ajustements art. 17 LFLP	-1 384	18 775	17 391
<b>Solde du capital de prévoyance des assurés au 31.12</b>	<b>155 791 875</b>	<b>322 178 246</b>	<b>477 970 121</b>

	2021		
	Caisses communes	Caisses autonomes	Total
<b>Solde initial</b>	<b>89 647 704</b>	<b>298 818 722</b>	<b>388 466 426</b>
Bonifications de l'exercice	9 657 963	25 038 491	34 696 454
Apports de libre passage	15 755 263	18 480 195	34 235 458
Dissolutions pour le financement des rentes	-4 681 899	-18 503 956	-23 185 855
Prestations de libre passage	-8 902 971	-17 833 514	-26 736 485
Versements employeur	3 026	2 551	5 577
Rachats	943 329	1 236 303	2 179 632
Décès	-2 541	-396 761	-399 302
Remboursements versements anticipés	0	304 610	304 610
Versements anticipés logement et divorce	-915 488	-2 545 359	-3 460 847
Rémunération des capitaux de prévoyance	918 937	2 910 450	3 829 387
Intérêt complémentaire	2 328 006	3 928 618	6 256 624
Ajustements art. 17 LFLP	1 397	21	1 418
<b>Solde du capital de prévoyance des assurés au 31.12</b>	<b>104 752 726</b>	<b>311 440 370</b>	<b>416 193 096</b>

### 5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums) compris dans les engagements ci-avant se montent à CHF 267'500'913 (2021 : CHF 235'542'547).

### 5.4 Développement des capitaux de prévoyance des rentiers

Les capitaux de prévoyance des rentiers présentés ci-après sont nets de réassurance. Les montants de l'assurance sont mentionnés au chiffre 5.1.

	2022	2021
<b>Solde initial</b>	<b>286 091 796</b>	<b>268 686 876</b>
Nouveaux retraités	19 746 379	20 663 837
Reprise de pensionnés	1 541 156	345 226
Prestations versées	-21 941 769	-21 612 373
Taux d'intérêt technique, décès et autres	-2 654 045	18 008 229
<b>Solde du capital de prévoyance des rentiers au 31.12</b>	<b>282 783 517</b>	<b>286 091 796</b>

### 5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, approuvé par l'expert agréé et porté à la connaissance de l'Autorité de surveillance, définit la politique de constitution des provisions techniques.

Les provisions techniques sont les suivantes :

<b>Provisions techniques des caisses de prévoyance</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Provision pour adaptation des bases techniques (voir 5.5.1.1)	1 131 135	0
Provision pour abaissement futur du taux technique (voir 5.5.1.2)	5 930 132	2 744 127
Provision pour participations aux excédents futures (voir 5.5.1.3)	0	0
Provision liée au risque de conversion en rentes (caisse) (voir 5.5.1.4)	3 582 561	5 180 582
<b>Total des provisions techniques des caisses de prévoyance</b>	<b>10 643 828</b>	<b>7 924 710</b>

<b>Provisions techniques de la fondation</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Provision pour fluctuation des risques de décès et d'invalidité (voir 5.5.2.1)	0	0
Provision pour fluctuation du risque de longévité (voir 5.5.2.2)	3 000 000	3 000 000
Provision liée au risque de conversion en rentes (voir 5.5.2.3)	4 370 022	3 750 544
Provision pour fluctuation des frais (voir 5.5.2.4)	0	0
<b>Total des provisions techniques de la fondation</b>	<b>7 370 022</b>	<b>6 750 544</b>
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>18 013 850</b>	<b>14 675 254</b>

### 5.5.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Les provisions techniques des caisses de prévoyance sont tenues distinctement pour chaque entité de prévoyance.

#### 5.5.1.1 Provision pour adaptation des bases techniques

	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Solde initial	0	5 373 739
Prélèvement de l'exercice	0	-5 373 739
Attribution de l'exercice	1 131 135	0
<b>Provision pour adaptation des bases techniques des pensionnés à la longévité</b>	<b>1 131 135</b>	<b>0</b>

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement des tables actuarielles.

Les tables actuarielles ayant été modifiées au cours de l'exercice antérieur (passage aux tables LPP 2020 projetées en 2022), l'entier de la provision a été dissout au 31 décembre 2021.

Le montant cible de la provision pour adaptation des bases techniques s'élève à hauteur de 0,40 % (2021 : 0 %) des capitaux de prévoyance des pensionnés par année à compter de l'année de projection des tables actuarielles, soit 0,40 % pour 2022 (0 % pour 2021).

### 5.5.1.2 Provision pour abaissement futur du taux technique

	31.12.2022	31.12.2021
Solde initial	2 744 127	11 622 467
Prélèvement de l'exercice	0	-11 622 467
Attribution de l'exercice	3 186 005	2 744 127
<b>Provision pour abaissement futur du taux technique</b>	<b>5 930 132</b>	<b>2 744 127</b>

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique dans le futur. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux technique.

Le taux technique ayant été abaissé au cours de l'exercice antérieur (passage de 2,5 % à 2,0 %), la provision a été utilisée au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, en phase avec l'augmentation du taux technique de 2,0 % à 2,5 %, un taux d'intérêt technique cible de 2,25 % a été retenu (2021 : 1,9 %).

### 5.5.1.3 Provision pour participations aux excédents futures

	31.12.2022	31.12.2021
Solde initial	0	0
<b>Provision pour participations aux excédents futures</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Cette provision comprend, le cas échéant, les excédents acquis par la caisse mais pas encore distribués aux assurés.

### 5.5.1.4 Provision liée au risque de conversion en rentes (Niveau Caisse)

	31.12.2022	31.12.2021
Solde initial	5 180 582	0
Prélèvement de l'exercice	-1 598 022	0
Attribution de l'exercice	0	5 180 582
<b>Provision pour fluctuation des frais</b>	<b>3 582 561</b>	<b>5 180 582</b>

La Fondation assume le risque actuariel lié à la conversion des capitaux de prévoyance des actifs en rentes de retraite et en décharge les Caisses. En contrepartie, elle prélève systématiquement auprès de celles-ci une cotisation spécifique ou une quote-part de rendement.

Une provision peut être constituée au niveau de la Caisse pour couvrir le coût futur de ce financement.

En 2021, le gain résultant des changements des bases techniques a été affecté à cette provision.

En 2022, les caisses ont utilisé cette provision pour financer partiellement ou en totalité leur quote-part de coût qui leur a été attribuée (Voir 5.5.2.3).

## 5.5.2 Provisions techniques de la Fondation

Les provisions techniques de la Fondation visent à couvrir les risques découlant du principe de mutualité.

### 5.5.2.1 Provision pour fluctuation des risques de décès et d'invalidité

	31.12.2022	31.12.2021
Solde initial	0	0
Cotisations de risques versées par les caisses	3 673 881	5 191 103
Prestations réglementaires versées aux caisses	-10 255 085	-4 172 859
Transferts à autres provisions	-30 659	-305 728
Primes de réassurance	-3 273 945	-4 715 835
Prestations de réassurance	10 627 130	4 115 874
<b>Sous-total</b>	<b>741 323</b>	<b>112 555</b>
Versement (-) / prélèvement (+) au fonds de sécurité	-741 323	-112 555
<b>Provision pour fluctuation des risques de décès et d'invalidité</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La Fondation assume les risques de décès et d'invalidité d'actifs et en décharge les caisses. Elle a transféré entièrement ces risques auprès d'une compagnie d'assurance. La provision vise également à couvrir le différentiel entre les cotisations versées par les caisses à la Fondation et les primes de réassurance payées par la Fondation.

### 5.5.2.2 Provision technique pour fluctuation du risque de longévité

	31.12.2022	31.12.2021
Solde initial	3 000 000	3 000 000
Libération de réserves suite à des fins de cas en cours en faveur de la Fondation	8 597 646	8 033 305
Coûts des nouveaux cas de sinistres versés aux caisses	-2 223 538	-3 857 360
Compensation du risque en faveur des caisses	-3 934 894	-3 659 437
<b>Sous-total</b>	<b>5 439 214</b>	<b>3 516 508</b>
Répartition en faveur des caisses	0	0
Transfert à la provision de conversion des rentes	-2 439 214	-516 508
<b>Provision pour fluctuation du risque de longévité</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 000 000</b>

La Fondation assume le risque de longévité des rentiers et de leur conjoint et en décharge les caisses.

### 5.5.2.3 Provision technique liée au risque de conversion des rentes

	31.12.2022	31.12.2021
Solde initial	3 750 544	4 282 685
Fonds transférés pour de nouvelles retraites en faveur de la Fondation	21 512 370	23 537 677
Coût des nouvelles retraites versées aux caisses	-25 151 842	-27 778 916
<b>Sous-total</b>	<b>111 072</b>	<b>41 446</b>
Financement du taux de conversion par les caisses	1 819 736	2 120 619
Transfert du fonds de sécurité	0	1 071 970
Transfert de la provision de fluctuation du risque de longévité	2 439 214	516 508
<b>Provision liée au risque de conversion en rentes</b>	<b>4 370 022</b>	<b>3 750 544</b>

La Fondation assume le risque actuariel lié à la conversion des capitaux de prévoyance des actifs en rentes de retraite et en décharge les caisses. En contrepartie, elle prélève systématiquement auprès de celles-ci une cotisation spécifique ou une quote-part de rendement, dont le taux est calculé périodiquement par l'expert.

Le mouvement comprend un montant provenant du transfert de la provision liée au risque de conversion en rentes (Niveau Caisse) et de la provision technique pour fluctuation du risque de longévité (voir 5.5.1.4 et 5.5.2.2).

#### 5.5.2.4 Provision pour fluctuation des frais

	31.12.2022	31.12.2021
Solde initial	0	0
Frais tarifaires versés par les caisses	1 667 806	1 584 025
Transfert d'autres provisions	30 659	305 728
Frais d'administration de la Fondation	-2 012 532	-1 818 985
<b>Sous-total</b>	<b>-314 068</b>	<b>70 768</b>
Versement (-) / prélèvement (+) au fonds de sécurité	314 068	-70 768
<b>Provision pour fluctuation des frais</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La Fondation assume le risque de fluctuation des frais et en décharge les caisses.

#### 5.6 Fonds de sécurité

	2022	2021
Solde initial	2 000 000	2 000 000
Part du rendement imputée à la Fondation	-944 505	888 647
Fluctuation du risque de décès et d'invalidité (voir 5.5.2.1)	741 323	112 555
Fluctuation des frais (voir 5.5.2.4)	-314 068	70 768
Attribution à la provision liée au risque de conversion des rentes (voir 5.5.2.3)	0	-1 071 970
<b>Fonds de sécurité</b>	<b>1 482 750</b>	<b>2 000 000</b>

Le fonds de sécurité a pour objectif de faire face aux risques liés au développement initial de la Fondation. En effet, durant les premières années de son existence spécialement, en raison de sa croissance, certains processus (frais, risque, longévité) peuvent être structurellement déficitaires.

Le fonds de sécurité est initialement alimenté par un versement de la Fondatrice et ensuite crédité des éléments qui lui sont affectés selon les mécanismes prévus par le règlement sur les passifs actuariels du bilan. Le fonds de sécurité évolue également en fonction des résultats du placement de la fortune constituée au niveau de la Fondation.

Lorsqu'une provision au niveau de la Fondation se trouve en solde négatif selon son mécanisme d'évolution, le fonds de sécurité avance provisoirement le montant nécessaire pour ramener la provision à zéro. Tout gain subséquent réalisé par le processus de risque géré par la provision est prioritairement affecté au remboursement de l'avance.



## 5.7 Fortune libre entreprises affiliées

	2022	2021
<b>Fortune libre entreprises affiliées</b>	<b>241 759</b>	<b>209 584</b>
Solde initial	209 584	635 314
Attribution	32 175	0
Prélèvement	0	-425 730

Il s'agit d'éléments de fortune affectés pour une entreprise adhérente et qui peuvent provenir essentiellement de deux sources : fortune libre reçue de l'institution de prévoyance précédente lors de nouvelles affiliations ou subsides reçus du fonds de garantie.

## 5.8 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été effectuée par GiTec Prévoyance SA, expert agréé de Profelia en date du 1er septembre 2021. Ses conclusions sont les suivantes :

« Durant l'exercice 2020, le rendement net des capitaux s'est élevé à 4.6%.

*La Fondation avait repris plusieurs Caisses autonomes en provenance de l'ASCOOP au 1er juillet 2010 en situation de découvert. Les efforts consentis par les entreprises affiliées et les mesures d'assainissement ont permis de rétablir la situation, puisqu'il n'y a plus aucune Caisse autonome avec un taux de couverture inférieur à 100% à fin 2020. Une caisse dispose encore d'une RCE avec renonciation.*

*En termes de sécurité financière, le taux de couverture global légal selon l'art. 44 OPP 2 s'élève ainsi au 31.12.2020 à 106.36%. Par ailleurs, si l'on déduit les RCE avec renonciation à l'utilisation en cas de découvert, conformément à l'art. 44a OPP 2, on obtient un taux de couverture global de 106.10%. Le taux de couverture légal s'est amélioré en 2020 (+ 0.8 point). Les taux de couverture par Caisse, à notre sens significatifs au sens de l'art. 44 OPP 2, se situent entre 101.92% et 115.18%. La Fondation ainsi que l'ensemble des Caisses qui la composent couvrent leurs engagements à la date du bilan. Bien que leur taux de couverture soit supérieur à 100%, la situation de plusieurs Caisses autonomes est encore fragile, en particulier tant que les réserves de fluctuation de valeurs n'ont pas été reconstituées à leur niveau d'objectif, et pour les caisses qui présentent une part importante de rentiers. La réserve de fluctuation de valeurs globale se situe à environ 41% de son niveau d'objectif (cumul des réserves de fluctuation de valeurs des Caisses). Les indicateurs de risque sont donc très différenciés entre les différentes Caisses, et pour certaines d'entre elles, ils sont défavorables.*

*La Fondation détermine ses engagements à l'aide des tables de mortalité périodiques LPP 2015, projetées en 2017, au taux d'intérêt technique de 2.50%. Compte tenu des renforcements de longévité constitués, les tables de mortalité nous semblent appropriées pour la Fondation. Celle-ci a constitué une provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique, permettant implicitement à la Fondation de valoriser ses engagements envers les pensionnés à hauteur d'un taux d'évaluation de 2.00%. La provision ne couvre toutefois pas l'impact sur les cibles de provisions pour couvrir les coûts de conversion à la retraite. Le taux d'intérêt technique, en tenant compte de la constitution de la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique, des attentes de rendement et de la structure de la Fondation, nous semble approprié à la date du bilan.*

*Signalons qu'en raison des rendements des obligations de la Confédération en zone négative actuellement, la borne supérieure pour la recommandation du taux d'intérêt technique selon la nouvelle DTA 4 s'est retrouvée légèrement en dessous de 1.75% à fin 2020, mais les perspectives sont un peu plus favorables pour 2021. Une baisse ultérieure du taux d'intérêt technique augmenterait les engagements envers les rentiers, mais également le coût futur des retraites.*

*Au 31 décembre 2020, les engagements envers les pensionnés correspondent à environ 42% des engagements totaux. La capacité d'assainissement de la Fondation est relativement bonne, en particulier grâce à la marge entre le rendement attendu et le besoin de rendement à long terme. La réduction de 1% de la rémunération des avoires de vieillesse fait baisser d'environ 0.6% le besoin de rendement. Un taux de*

*cotisation de 1% supplémentaire sur les salaires assurés permet de gagner environ 0.3% de taux de couverture par an.*

*L'examen concernant les dispositions de nature actuarielle du règlement a été effectué suite à la révision de celui-ci au 1er janvier 2021. Il n'y a pas eu de changement depuis cette date.*

*Le financement courant et les sources de gains et pertes techniques sur l'exercice 2020 ont été analysés. Le financement peut être qualifié de complet, mais ne compense pas les coûts des arrivées à la retraite. La mortalité des pensionnés a systématiquement dégagé des gains sur tous les exercices. Les provisions techniques sont constituées à hauteur de leur objectif, à l'exception de la provision liée au risque de conversion en rentes.*

*Les perspectives d'évolution de la Fondation sont neutres à positives et son attente de rendement devrait permettre de renforcer progressivement la RFV, si elle limite la rémunération des avoirs de vieillesse lorsque le niveau de la RFV est éloigné de son niveau cible. La Fondation reste évidemment toujours exposée à des fluctuations des placements, comme nous l'avons constaté lors du difficile début d'année 2020 en lien avec la pandémie.*

*Sur la base de notre examen de la Fondation au 31 décembre 2020, nous pouvons confirmer qu'à notre avis :*

- les bases techniques et le taux d'intérêt technique utilisés sont appropriés à la date du bilan ;*
- la Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires à la date du bilan ;*
- les dispositions de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales ;*
- le contrat de réassurance des risques de décès et invalidité et la couverture des risques sont suffisantes et satisfont à notre sens aux exigences de mesures de sécurité selon l'article 43 OPP 2»*

La prochaine expertise sera réalisée sur la base du bouclage 2023.

## 5.9 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Pour l'année 2022, les calculs actuariels sont effectués au moyen des bases techniques LPP 2020 projetées en 2022 au taux technique de 2,5 % (2021 : 2,0 %).

## 5.10 Modification des bases et hypothèses techniques

Le taux technique a passé de 2,0 % à 2,5 % en 2022.

## 5.11 Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation

Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation	2022	2021
Solde initial	1 800 000	1 800 000
Constitution	0	0
Transfert à la réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation	0	0
<b>Situation au 31.12.</b>	<b>1 800 000</b>	<b>1 800 000</b>

Elle figure dans les capitaux de prévoyance et est comprise dans le degré de couverture. Elle n'est pas rémunérée.

## 5.12 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture est calculé sur la base des comptes et des données individuelles au 31 décembre. A fin 2022, le degré de couverture de la Fondation atteint 100,09 %, (112 % en 2021) et se justifie comme suit :

	31.12.2022			
	Global	Fondation	Caisses communes	Caisses autonomes
Capital de prévoyance assurés actifs	477 970 121	-	155 791 875	322 178 246
Capital de prévoyance rentiers	282 783 517	-	33 922 480	248 861 036
Provisions techniques	18 013 850	7 370 022	817 581	9 826 247
Fonds de sécurité	1 482 750	1 482 750	-	-
Fortune libre entreprises affiliées	241 759	-	239 209	2 550
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>780 491 996</b>	<b>8 852 772</b>	<b>190 771 146</b>	<b>580 868 079</b>
Réserve de fluctuation de valeur	6 948 275	-	1 876 832	5 071 444
Réserve de cotisations employeurs avec renonciation	1 800 000	-	-	1 800 000
Capital de fondation, fonds libres (+) / découvert (-)	-8 063 185	-	-2 041 775	-6 021 410
	<b>685 091</b>	<b>-</b>	<b>-164 943</b>	<b>850 034</b>
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>781 177 087</b>	<b>8 852 772</b>	<b>190 606 202</b>	<b>581 718 113</b>
<b>Degré de couverture</b>	<b>100.09%</b>	<b>non pertinent</b>	<b>99.91%</b>	<b>100.15%</b>
<b>sans réserve de cotisations avec renonciation à l'utilisation</b>	<b>99.86%</b>		<b>99.91%</b>	<b>99.84%</b>

	31.12.2021			
	Global	Fondation	Caisse commune	Caisses autonomes
Capital de prévoyance assurés actifs	416 193 096	-	104 752 726	311 440 370
Capital de prévoyance rentiers	286 091 796	-	29 923 408	256 168 388
Provisions techniques	14 675 254	6 750 544	677 212	7 247 498
Fonds de sécurité	2 000 000	2 000 000	-	-
Fortune libre entreprises affiliées	209 584	-	209 584	-
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>719 169 730</b>	<b>8 750 544</b>	<b>135 562 931</b>	<b>574 856 255</b>
Réserve de fluctuation de valeur	82 189 610	-	18 840 687	63 348 923
Réserve de cotisations employeurs avec renonciation	1 800 000	-	-	1 800 000
Capital de fondation, fonds libres (+) / découvert (-)	2 321 784	-	1 078 811	1 242 973
	<b>86 311 393</b>	<b>-</b>	<b>19 919 497</b>	<b>66 391 896</b>
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>805 481 123</b>	<b>8 750 544</b>	<b>155 482 428</b>	<b>641 248 151</b>
<b>Degré de couverture</b>	<b>112.00%</b>	<b>non pertinent</b>	<b>114.69%</b>	<b>111.55%</b>
<b>sans réserve de cotisations avec renonciation à l'utilisation</b>	<b>111.75%</b>		<b>114.69%</b>	<b>111.24%</b>

### 5.13 Fonds libres / découvert

	31.12.2022				31.12.2021
	Global	Fondation	Caisses communes	Caisses autonomes	Global
<b>Fonds libres (+) / découvert (-)</b>	<b>-8 063 185</b>	<b>-</b>	<b>-2 041 775</b>	<b>-6 021 410</b>	<b>2 321 784</b>
Solde initial	2 321 784	-	1 078 811	1 242 973	-1 527 861
Excédent de produits (+) / charges (-) de l'exercice	-10 384 968	-	-3 120 585	-7 264 383	3 849 645

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

#### Composition de la fortune

Le Conseil de fondation a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites de chaque véhicule de placements. La gérante œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil de fondation sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir chiffre 6.2). L'allocation des actifs présentée ci-après a été décidée par le Conseil de fondation dans sa séance du 4 décembre 2020.

Au 31 décembre, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme suit :

Répartition des placements	Placements au 31.12.2022		Allocation			Placements au 31.12.2021	
	en milliers de CHF	en %	Bornes inférieures	Allocation cible	Bornes supérieures	en milliers de CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	43 517	5.43	0.0	3.0	6.0	29 514	3.62
Obligations libellées en CHF	83 326	10.39	7.0	11.0	15.0	73 818	9.04
Obligations libellées en monnaies étrangères							
- Obligations gouvernementales	49 867	6.22	5.5	8.5	11.5	51 758	6.34
- Obligations d'entreprises	21 855	2.73	0.5	3.5	6.5	24 282	2.97
- Obligations d'entreprises haut rendement	11 161	1.39	0.0	1.5	3.5	14 508	1.78
- Obligations marchés émergents	30 482	3.80	1.0	3.0	5.0	34 499	4.22
Actions de sociétés suisses	106 308	13.26	9.5	13.5	17.5	125 300	15.34
Actions de sociétés étrangères							
- Actions pays développés	113 593	14.17	11.5	15.5	19.5	130 574	15.99
- Actions pays émergents	30 556	3.81	2.0	4.0	6.0	36 128	4.42
Titres de gages immobiliers	37 775	4.71	3.0	6.0	9.0	37 416	4.58
Immobilier suisse direct et indirect	173 649	21.66	10.0	18.0	26.0	152 741	18.70
Placements privés	37 463	4.67	0.0	3.5	7.5	39 426	4.83
Obligations convertibles	27 139	3.38	1.0	4.0	7.0	34 533	4.23
Autres placements							
- Immobilier étranger	21 376	2.67	0.0	3.0	6.0	20 516	2.51
- Infrastructures	8 094	1.01	0.0	2.0	4.0	7 412	0.91
- Matières premières	2	0.00	0.0	0.0	0.0	2	0.00
- Placements alternatifs (Hedge Funds)	259	0.03	0.0	0.0	0.0	1 027	0.13
Couverture de change	5 352	0.67				3 197	0.39
<b>Total</b>	<b>801 774</b>	<b>100.00</b>		<b>100.00</b>		<b>816 652</b>	<b>100.00</b>

## Placements collectifs

Des fonds institutionnels à compartiments multiples ont été créés par Retraites Populaires. Profelia a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (obligations libellées en francs suisses, obligations étrangères gouvernementales, obligations étrangères d'entreprises, obligations étrangères d'entreprises haut rendement, obligations étrangères marchés émergents, actions suisses, actions étrangères pays développés, actions étrangères pays émergents, titres en valeurs immobilières suisses, immobilier étranger, obligations convertibles, placements privés et infrastructures étrangères).

## Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (art. 56a OPP2), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

## Gestion du patrimoine

La gestion du patrimoine est effectuée par Retraites Populaires, avec une délégation à des mandataires. Pour le patrimoine immobilier détenu en direct, certains aspects techniques et locatifs sont délégués à différentes régies immobilières.

La Direction de RP – Fonds Institutionnel (RP – FI) de droit suisse est assumée par FundPartner Solutions (Suisse) S.A., société du groupe Pictet. Celle-ci délègue à Retraites Populaires la gestion des compartiments de RP – FI.

## Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global, Banque Pictet & Cie SA, Carouge, en qualité de banque autorisée.

## 6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2)

Conformément aux articles 49a et 50 OPP2, la Fondation a édité un règlement qui étend les possibilités d'investissement en matière de placements alternatifs à la hauteur de 25 % de l'ensemble des placements. Les placements de la Fondation respectent l'article 50, alinéas 4 OPP 2 et le risque de l'allocation est conforme à la capacité de risque de la Fondation.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des placements considérés comme des placements alternatifs au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle (art. 53 al. 3 OPP2 et ss).

	31.12.2022	31.12.2021
Obligations libellées en CHF	3 110 006	2 909 307
Obligations libellées en monnaies étrangères	3 272 056	4 228 726
Placements privés	37 462 551	39 425 907
Obligations convertibles	514 061	87 546
Autres placements	29 731 034	28 957 898
<b>Total des placements alternatifs au sens de la LPP</b>	<b>74 089 708</b>	<b>75 609 385</b>
<b>Total des placements</b>	<b>801 773 606</b>	<b>816 651 905</b>
<b>Quote-part des placements alternatifs au sens de la LPP</b>	<b>9.24%</b>	<b>9.26%</b>
Limite légale sans utilisation des extensions	15.00%	15.00%
<b>Limite réglementaire avec utilisation des extensions</b>	<b>25.00%</b>	<b>25.00%</b>

### 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Une réserve de fluctuation de valeur est constituée pour les risques de marché liés aux placements (y compris les immeubles) afin de pouvoir garantir durablement que les engagements de prestations sont remplis.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est fixé par le Conseil de fondation sur la base de l'allocation stratégique des actifs, le taux étant appliqué aux engagements. Il est basé sur la méthode de la « Value at risk » avec un intervalle de confiance de 95 %.

Compte tenu de l'allocation des actifs et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur, exprimé en pourcent, est de 15,5 % des engagements de prévoyance (15,5 % en 2021).

#### Objectif de la réserve de fluctuation de valeur

	2022	2021
<b>Total des engagements de prévoyance</b>	<b>780 491 996</b>	<b>719 169 730</b>
<b>Objectif</b>	<b>120 976 259</b>	<b>111 471 308</b>
Objectif (en % du total des engagements de prévoyance)	15.5%	15.5%

#### Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeur

	2022	2021
Réserve de fluctuation de valeur initiale	82 189 610	43 240 152
Attribution (+) / dissolution (-) de l'exercice	-75 241 334	38 949 458
<b>Réserve de fluctuation de valeur au 31 décembre</b>	<b>6 948 275</b>	<b>82 189 610</b>
Réserve de fluctuation de valeur (en % du total des engagements)	0.9%	11.4%

Le résultat de l'exercice 2022 a entraîné une dissolution de la réserve de fluctuation de valeur qui atteint désormais 5,9 % de son objectif (2021 : 73,7 %).

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

	31.12.2022	31.12.2021
<b>Placements</b>	<b>801 773 606</b>	<b>816 651 905</b>
<b>Liquidités, créances diverses à court et moyen terme</b>	<b>43 516 815</b>	<b>29 513 898</b>
Comptes bancaires	40 395 971	26 367 016
Divers débiteurs	3 172 843 *	3 163 882
Correctif d'actif	-52 000	-17 000
<b>Obligations libellées en CHF</b>	<b>83 326 420</b>	<b>73 818 134</b>
Placements collectifs	83 326 420	73 818 134
<b>Obligations libellées en monnaies étrangères</b>	<b>113 365 182</b>	<b>125 046 710</b>
Obligations étrangères gouvernementales - placements collectifs	49 867 041	51 757 515
Obligations étrangères d'entreprises - placements collectifs	21 854 974	24 282 157
Obligations étrangères d'entreprises haut rendement - placements collectifs	11 161 157	14 507 713
Obligations étrangères marchés émergents - placements collectifs	30 482 010	34 499 326
<b>Actions de sociétés suisses</b>	<b>106 307 667</b>	<b>125 299 671</b>
Actions cotées	1 178 555	1 442 805
Placements collectifs	105 129 112	123 856 866
<b>Actions de sociétés étrangères</b>	<b>144 149 518</b>	<b>166 702 136</b>
Actions étrangères pays développés - placements collectifs	113 593 479	130 573 933
Actions étrangères pays émergents - placements collectifs	30 556 039	36 128 203
<b>Titres de gages immobiliers</b>	<b>37 775 011</b>	<b>37 416 108</b>
Créances hypothécaires	37 775 011	37 416 108
<b>Immobilier suisse direct et indirect</b>	<b>173 648 707</b>	<b>152 740 947</b>
Immobilier direct	85 498 532	54 382 774
Terrains et projets en développement	891 983	12 935 980
Placements collectifs	87 664 193	87 697 194
Correctif d'actif	-406 000	-2 275 000
<b>Placements privés</b>	<b>37 462 551</b>	<b>39 425 907</b>
<b>Obligations convertibles</b>	<b>27 139 134</b>	<b>34 533 374</b>
<b>Autres placements</b>	<b>29 731 034</b>	<b>28 957 898</b>
Immobilier indirect étranger (non coté)	21 376 381	20 516 174
Infrastructures étrangères indirectes	8 094 041	7 412 433
Matières premières**	1 900	1 872
Microfinance	0	0
Placements alternatifs (Hedge Funds) **	258 712	1 027 420
<b>Couverture de change</b>	<b>5 351 566</b>	<b>3 197 121</b>

\* dont CHF 149'456,93 de cotisations ouvertes au 31 mars 2023.

\*\* En date du 4 décembre 2020, le Conseil de fondation a décidé de procéder à l'aliénation des placements alternatifs et des matières premières.



## 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants :

	2022		2021	
	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats
Opérations à terme sur devises	4 353 598	219 876 215	2 778 127	177 477 704
Options sur devises	0	0	0	0
<b>Devises</b>	<b>4 353 598</b>	<b>219 876 215</b>	<b>2 778 127</b>	<b>177 477 704</b>

## 6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

## 6.7 Engagement de versements complémentaires

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, la Caisse a conclu en 2014 un accord de trésorerie (cash-pooling) avec différentes institutions gérées par Retraites Populaires et un établissement bancaire.

	Engagements au 31.12.2022	Engagements au 31.12.2021
Immobilier suisse direct	14 493 800	0
Prêts hypothécaires	200 000	222 221
Immobilier suisse (placements collectifs)	0	0
Placements privés (placements collectifs)	16 806 135	14 563 831
Immobilier étranger (placements collectifs)	7 303 778	6 569 555
Infrastructures étrangères (placements collectifs)	2 224 217	2 314 210
<b>Total des engagements</b>	<b>41 027 930</b>	<b>23 669 816</b>

En ce qui concerne l'immobilier direct suisse, le montant ci-dessus représente l'engagement ferme de l'institution d'acquiescer deux immeubles avec une entrée en jouissance au 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> avril 2023.

Les montants des prêts hypothécaires ci-dessus représentent la part des crédits octroyés non encore décaissés.

En matière de placements collectifs, les sommes ci-avant représentent les appels de fonds non effectués.

## 6.8 Explications du résultat net des placements

	2022	2021
<b>Liquidités &amp; créances à court et moyen terme</b>	<b>-114 205</b>	<b>-61 462</b>
Produits	11 945	20 583
Charges	-111 279	-82 593
Gains et pertes	7 933	4 723
Variation du correctif d'actif	-19 000	0
Frais d'administration et de gestion	-3 804	-4 174
<b>Obligations libellées en CHF</b>	<b>-9 546 393</b>	<b>-979 580</b>
Produits	580 526	524 887
Plus- ou moins-values non réalisées	-9 955 744	-1 320 862
Frais d'administration et de gestion	-73 645	-69 415
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-97 529	-114 191
<b>Obligations libellées en monnaies étrangères</b>	<b>-19 770 545</b>	<b>-3 428 669</b>
Produits	3 084 781	1 809 303
Gains et pertes	-233 355	-9 847
Plus- ou moins-values non réalisées	-22 273 988	-4 718 967
Frais d'administration et de gestion	-122 430	-225 241
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-225 552	-283 918
<b>Actions de sociétés suisses</b>	<b>-21 036 174</b>	<b>24 151 347</b>
Produits	2 568 351	2 403 554
Gains et pertes	-22 914	967 576
Plus- ou moins-values non réalisées	-23 377 824	21 108 206
Frais d'administration et de gestion	-86 060	-126 026
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-117 727	-201 963
<b>Actions de sociétés étrangères</b>	<b>-31 425 913</b>	<b>25 127 242</b>
Produits	2 186 307	2 065 673
Gains et pertes	0	1 266 615
Plus- ou moins-values non réalisées	-33 185 920	22 493 049
Frais d'administration et de gestion	-126 812	-237 617
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-299 489	-460 478
<b>Titres de gages immobiliers</b>	<b>632 720</b>	<b>738 230</b>
Produits	673 868	780 214
Frais d'administration et de gestion	-41 148	-41 984
<b>Sous-total</b>	<b>-81 260 509</b>	<b>45 547 108</b>

	2022	2021
<b>Sous-total</b>	<b>-81 260 509</b>	<b>45 547 108</b>
<b>Immobilier suisse direct et indirect</b>	<b>1 423 437</b>	<b>5 281 094</b>
Produits	4 410 134	3 834 277
Gains et pertes	-432 497	274 892
Plus- ou moins-values non réalisées	-2 591 703	5 212 762
Variation du correctif d'actif	1 853 000	-2 231 000
Frais d'entretien et autres charges immobilières	-852 514	-745 661
Frais d'administration et de gestion	-267 193	-245 303
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-695 790	-818 872
<b>Placements privés</b>	<b>1 368 113</b>	<b>12 676 046</b>
Produits	14 189	22 080
Gains et pertes	19 116	26 717
Plus- ou moins-values non réalisées	4 155 613	14 310 788
Frais d'administration et de gestion	-26 176	-39 990
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-2 794 630	-1 643 549
<b>Obligations convertibles</b>	<b>-6 216 581</b>	<b>-936 531</b>
Produits	63 829	56 010
Gains et pertes	-232 541	0
Plus- ou moins-values non réalisées	-5 971 818	-869 142
Frais d'administration et de gestion	-23 578	-46 652
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-52 473	-76 747
<b>Autres placements</b>	<b>2 234 878</b>	<b>4 058 354</b>
Produits	38 038	216 899
Gains et pertes	-15 496	20 529
Plus- ou moins-values non réalisées	3 030 478	4 396 743
Frais d'administration et de gestion	-19 868	-48 503
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-798 273	-527 314
<b>Couverture de change</b>	<b>-2 023 623</b>	<b>-3 371 074</b>
Plus- ou moins-values non réalisées	-1 958 592	-3 289 670
Frais d'administration et de gestion facturés	-65 031	-81 404
<b>Résultat net des placements</b>	<b>-84 474 285</b>	<b>63 254 997</b>

## Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus des éléments du bilan est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et les pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values non réalisées).

A ces revenus sont retranchés les frais afin d'obtenir le résultat net sur placements.

Les capitaux moyens investis sont calculés en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'opérations. Les plus- ou moins-values non réalisées n'entrent en compte qu'au 31 décembre.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

La performance nette par catégorie de placements s'établit comme suit :

Eléments du bilan	2022			2021		
	Capital moyen investi	Performance nette		Capital moyen investi	Performance nette	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités & créances à court et moyen terme	38 045 895	-114 205	-0.3%	20 085 944	-61 462	-0.3%
Obligations libellées en CHF	85 869 568	-9 546 393	-11.1%	73 440 949	-979 580	-1.3%
Obligations libellées en monnaies étrangères	131 710 857	-19 770 545	-15.0%	121 237 258	-3 428 669	-2.8%
Actions de sociétés suisses	126 316 109	-21 036 174	-16.7%	105 163 648	24 151 347	23.0%
Actions de sociétés étrangères	173 675 236	-31 425 913	-18.1%	143 867 668	25 127 242	17.5%
Titres de gages immobiliers	38 102 772	632 720	1.7%	38 205 249	738 230	1.9%
Immobilier suisse direct et indirect	159 736 638	1 423 437	0.9%	145 119 742	5 281 094	3.6%
Placements privés	38 033 387	1 368 113	3.6%	27 604 044	12 676 046	45.9%
Obligations convertibles	34 342 465	-6 216 581	-18.1%	32 053 221	-936 531	-2.9%
Autres placements	28 265 341	2 234 878	7.9%	37 110 505	4 058 354	10.9%
Couverture de change	5 636 458	-2 023 623	n.s.	5 872 423	-3 371 074	n.s.
<b>Performance des placements</b>	<b>859 734 726</b>	<b>-84 474 285</b>	<b>-9.8%</b>	<b>749 760 650</b>	<b>63 254 997</b>	<b>8.4%</b>

## 6.9 Explications des frais de gestion de fortune

L'allocation des actifs ainsi que l'approche d'investissement peuvent considérablement influencer les frais de gestion de fortune.

Les rétrocessions sont comptabilisées en réduction des frais d'administration et de gestion de fortune.

	31.12.2022	31.12.2021
<b>Somme de tous les indicateurs de frais des placements collectifs comptabilisés dans le compte d'exploitation</b>	<b>5 937 207</b>	<b>5 293 341</b>
Frais d'administration et de gestion facturés	855 744	1 084 905
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	5 081 463	4 208 436
<b>Pourcentage des frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais</b>	<b>0.74%</b>	<b>0.65%</b>
Total des frais de gestion de fortune	5 937 207	5 293 341
Total des placements transparents en matière de frais	801 773 606	816 651 905
<b>Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>
Total des placements	801 773 606	816 651 905
Total des placements non transparents	0	0
<b>Présentation des placements pour lesquels les frais de gestion de la fortune ne peuvent pas être indiqués</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les institutions doivent saisir dans leur compte d'exploitation les frais qui ne leur sont pas facturés, mais qui sont déduits du rendement de la fortune des placements collectifs de capitaux. L'augmentation de ces coûts en 2022 résulte essentiellement du décalage temporel dans la prise en compte des commissions de performance suite au résultat exceptionnel des placements privés au cours de l'exercice 2021 ; ce décalage influence le pourcentage des frais de gestion de fortune à hauteur d'environ 0,12 %.

Les frais de gestion de la fortune ont été indiqués pour l'ensemble des placements de Profelia.

## 6.10 Explications des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur sans renonciation à l'utilisation

Les cotisations facturées aux employeurs en attente de paiement s'élèvent à CHF 2'130'563 au 31 décembre 2022.

Profelia n'a pas effectué de placements auprès de l'employeur. L'évolution de la réserve de cotisations d'employeur est présentée ci-après :

	2022	2021
Etat initial	1 683 215	1 425 569
Constitutions	1 028 109	353 780
Dissolutions	-16 433	-96 133
<b>Situation au 31.12</b>	<b>2 694 891</b>	<b>1 683 215</b>

## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Autres postes du bilan

#### 7.1.1 Compte de régularisation passif

	2022	2021
	<b>2 859 762</b>	<b>654 813</b>
Cotisations reçues d'avance	319 782	116 201
Loyers perçus d'avance	223 564	185 965
Avoirs de libre passage en attente d'affectation	0	267 754
Autres comptes de régularisation	2 316 417	84 893

### 7.2 Autres postes du compte d'exploitation

#### 7.2.1 Primes uniques et rachats

	2022	2021
	<b>4 929 684</b>	<b>2 931 683</b>
Primes uniques	2 204 574	445 141
Primes uniques employeurs	122 665	306 910
Rachats	2 602 445	2 179 632

Les primes uniques comprennent les apports de capital de prévoyance des rentiers lors de l'arrivée d'un collectif d'assurés.

## 7.2.2 Primes d'assurance

	2022	2021
	<b>3 273 945</b>	<b>4 715 835</b>
Primes de risque	2 913 811	4 364 574
Primes pour frais de gestion	360 134	351 261

## 7.2.3 Frais d'administration

	2022	2021
	<b>2 012 532</b>	<b>1 818 985</b>
Coûts de l'administration générale	1 703 944	1 600 331
<i>Conseil de Fondation</i>	53 918	56 708
<i>Frais d'examens médicaux et divers</i>	19 159	38 343
<i>Frais de gestion des dossiers</i>	1 630 867	1 505 280
Frais de marketing et de publicité	0	0
Frais de courtage	222 547	104 336
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	72 217	100 553
Emoluments des autorités de surveillance	13 825	13 765

Les frais de gestion de fortune sont présentés dans le cadre du résultat des placements (voir chiffre 6.9).

Les frais de gestion des dossiers sont calculés sur la base du nombre d'assurés au prix de CHF 230,- par assuré tarifaire (2021 : CHF 240,-).

<b>Suivi des frais d'administration</b>	2022	2021
Coûts de l'administration générale	1 703 944	1 600 331
Frais de marketing et de publicité	0	0
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	72 217	100 553
Emoluments des autorités de surveillance	13 825	13 765
<b>Total</b>	<b>1 789 986</b>	<b>1 714 649</b>
Effectifs des membres actifs et pensionnés au 31.12 (avant liquidations partielles)	6 274	5 518
Frais d'administration par membre actif / pensionné	285.3	310.7

## 8 Demande de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2021 ont été adressés à l'autorité de surveillance.

D'autres demandes de l'autorité de surveillance sont en cours d'étude ou ont donné lieu à une réponse circonstanciée.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Au 31 décembre 2022, le degré de couverture de l'ensemble de l'institution atteint 100,09 % en regard de 112 % à la fin de l'exercice précédent.

En prenant en considération les réserves de cotisations avec renonciation, les degrés de couverture des caisses sont présentés ci-après sans tenir compte des deux caisses transférées :

	31.12.2022				
	Nombre de caisses affiliées	Nombre d'actifs	Nombre de rentiers	Somme du bilan (en milliers de CHF)	Découvert / excédent (en milliers de CHF)
Taux de couverture entre 100% et 110%	8	3 127	492	379 318	6 879
Taux de couverture entre 95% et 100%	8	1 983	669	406 647	-6 491
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>5 110</b>	<b>1 161</b>	<b>785 966</b>	<b>388</b>

Au 31 décembre 2022, huit caisses présentaient un découvert (2021 : 0).

Cette situation découle de la sous-performance des marchés financiers au cours de l'exercice 2022.

Le Conseil de fondation suit attentivement l'évolution de la situation et prendra le cas échéant les mesures complémentaires nécessaires.

### 9.2 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de cotisations d'employeur

Au 31 décembre 2022, une entreprise disposait d'une réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation. Le montant total de cette réserve de cotisations s'élevait à CHF 1'800'000,- (2021 : CHF 1'800'000,-).

### 9.3 Liquidations partielles

Les conditions d'une liquidation partielle de trois collectifs de la caisse commune et de deux caisses autonomes sont remplies. Les effectifs sortant au 31 décembre 2021 des caisses autonomes et d'un des contrats de la caisse commune ont un droit collectif à une quote-part de la réserve de fluctuation de valeur et des fonds libres pour un montant total de CHF 176'396. La liquidation partielle des deux autres contrats de la Caisse commune n'a aucun impact dans la mesure où les assurés transférés restent affiliés au sein de Profelia.



#### 9.4 Mise en gage d'actifs

Les cédulas hypothécaires relatives à notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de Profelia.

#### 9.5 Procédures juridiques en cours

Quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, opposent des tiers à Profelia. Ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de Profelia.

### 10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.

## Contact et information

### Profelia, fondation de prévoyance

Caroline 9  
Case postale 288  
1001 Lausanne  
Tél. 021 348 21 11  
[info@profelia.ch](mailto:info@profelia.ch)  
[www.profelia.ch](http://www.profelia.ch)

Gérée par  Retraites  
Populaires